

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CCAS EN DATE DU 31 MAI 2023

Membres en exercice :

Présents :

M. RAVAT Thierry, Mme RAGONDET Sophie, Mme GAUDILLAT Véronique, M. DUBETIER Patrick, Mme CAGNE Bernadette, M. BURDY Patrick, Mme BONNE Claudine, Mme JOUVENCEAU Odette, Mme MENAGER Claudine, Brigitte LAURENT.

Date d'affichage 23 mars 2023

Absents excusés : M Franck BERNARD, Mme Maud GARNIER

Le Conseil d'administration, valide le compte rendu de la dernière réunion

Ouverture d'une régie pour les encaissements de guinguettes, Patrick DUBETIER et Véronique GAUDILLAT sont nommés régisseurs.

Organisation des guinguettes :

- Parquet loué à Romenay pour la somme de 160 €, à récupérer le matin à 9 h et à rendre le lundi à 9h
- Musique : Gilles PICHARD, accordéon, clavier, batteur, chanteur et possibilité de variétés en disc-jockey pour un montant de 780 €. Besoin d'une scène abritée environ 5mX2m. Vu avec Mickaël Chatelet ou Christophe Maréchal.
- Demander au Comité des Fêtes tunnel, bancs et tables, 40 tables + bancs sont prêtés par le Comité des Fêtes de Saint Germain du Plain
- Demander à Louis remorque réfrigérée + barbecue à gaz (fournir la bouteille de gaz)
- Tank à lait et friteuse, Claudine
- Plateaux repas à Intermarché, 8.90 € revendu 13 € : 2 crudités : macédoine + piémontaise, 2 charcuteries : rosette + jambon persillé, 2 viandes : rosbeef + rôti de porc, 2 fromages : brie + comté, dessert : tarte multifruit, boissons : cave de Billy : tireuse à bière , 1 bière blonde et 1 bière fruitée, vin rouge/blanc/rosé/ crémant, ice tea, coca, orangina, merguez et saucisses (voir avec la ferme du petit velard ou la boucherie de St Martin en Bresse, pain à l'Abergement flûtes et baguettes moulées pour les sandwiches
- Ouvrir les toilettes et prévoir parking voitures
- Affiches et flyers prêts à faire imprimer et à déposer à la Mairie (Sophie), distribution dans les boîtes aux lettres à partir du 21 juin, retour des inscriptions jusqu'au 9 juillet.

Prochaine réunion, le 11 juillet 2023

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Le Président,

